

Jean-Baptiste LABORDE

Lóránt Pierre NOBLE

***La prolifération nucléaire rend-elle le monde
plus dangereux ?***

Sommaire

Résumé	1
Introduction.....	2
I. La prolifération nucléaire comme source d'insécurité internationale	4
A. L'instabilité de la prolifération nucléaire : vulnérabilité et guerres préventives .	4
B. Les défaillances du commandement et du contrôle nucléaires	7
C. La prolifération nucléaire et les limites de la paix par la dissuasion	10
II. La prolifération nucléaire comme facteur de stabilisation internationale : de la nécessité de repenser une orthodoxie.	13
A. La longue paix et l'architecture de la dissuasion.	13
B. Le mémorandum de Budapest et la leçon ukrainienne.	15
C. La thèse de Waltz et la stabilisation régionale par la prolifération.	18
D. Vers une reconfiguration du débat sur la non-prolifération à l'aune du retour des conflits de haute intensité.	19
Conclusion	21
Bibliographie	22

Résumé

Cet article examine les effets de la prolifération nucléaire sur la sécurité internationale à partir d'une confrontation entre deux lectures opposées. La première, inspirée notamment de Scott Sagan, considère que la diffusion des armes nucléaires accroît les risques d'instabilité, de guerre préventive, d'accident et de perte de contrôle. Elle met en évidence la vulnérabilité des nouveaux arsenaux, les défaillances possibles des systèmes de commandement et de contrôle, ainsi que les limites de la dissuasion face aux acteurs non étatiques, aux cybermenaces et aux conflits limités. Les cas de l'Iran, du réseau A.Q. Khan, des accidents nucléaires de la Guerre froide et de la rivalité indo-pakistanaise illustrent ces dangers.

La seconde lecture, associée à Kenneth Waltz, souligne au contraire les effets stabilisateurs possibles de la dissuasion nucléaire. Elle s'appuie sur la longue paix entre grandes puissances depuis 1945, sur la vulnérabilité ukrainienne après le mémorandum de Budapest et sur la modération relative des crises indo-pakistanaïses depuis 1998. L'article montre ainsi que la prolifération nucléaire ne peut être évaluée de manière abstraite. Ses effets dépendent des contextes régionaux, de la rationalité des dirigeants, de la solidité des institutions étatiques et de la fiabilité des systèmes de contrôle. La prolifération n'est donc ni une garantie automatique de sécurité, ni une source mécanique de guerre, mais un phénomène ambivalent dont les conséquences varient selon les conditions politiques et stratégiques.

Mots-clés: *prolifération nucléaire ; dissuasion nucléaire ; sécurité internationale ; ordre international ; menace nucléaire*

Abstract

This article examines the effects of nuclear proliferation on international security by confronting two opposing interpretations. The first, inspired notably by Scott Sagan, argues that the spread of nuclear weapons increases the risks of instability, preventive war, accidents, and loss of control. It highlights the vulnerability of emerging nuclear arsenals, the possible failures of command-and-control systems, and the limits of deterrence when facing non-state actors, cyber threats, and limited conflicts. The cases of Iran, the A.Q. Khan network, Cold War nuclear accidents, and the India-Pakistan rivalry illustrate these dangers.

The second interpretation, associated with Kenneth Waltz, emphasises the potential stabilising effects of nuclear deterrence. It relies on the long peace among great powers since 1945, Ukraine's vulnerability after the Budapest Memorandum, and the relative moderation of India-Pakistan crises since 1998. The article therefore shows that nuclear proliferation cannot be assessed in abstract terms. Its effects depend on regional contexts, leaders' rationality, the strength of state institutions, and the reliability of control systems. Nuclear proliferation is thus neither an automatic guarantee of security nor a mechanical source of war, but an ambivalent phenomenon whose consequences vary according to political and strategic conditions.

Keywords: *nuclear proliferation ; nuclear deterrence ; international security ; international order ; nuclear threat*

Introduction

Peu de questions ont suscité autant de débats dans les relations internationales que celle des effets de la prolifération nucléaire sur la sécurité internationale. Alors que certains auteurs voient dans l'arme nucléaire un puissant facteur de stabilité, d'autres considèrent que sa diffusion multiplie les risques d'escalade, d'accident et de perte de contrôle. Cette opposition constitue l'un des débats les plus durables de la littérature sur la sécurité internationale.

La prolifération nucléaire renvoie à la diffusion des armes nucléaires, mais aussi des technologies, matières fissiles et savoir-faire nécessaires à leur production. Elle peut prendre deux formes. La prolifération horizontale désigne l'acquisition de l'arme nucléaire par de nouveaux États. La prolifération verticale, quant à elle, correspond à l'augmentation, à la modernisation ou à la diversification des arsenaux dans les États qui possèdent déjà l'arme nucléaire.¹

La dissuasion nucléaire repose sur la menace crédible de représailles destinée à décourager une agression. Dans sa forme la plus aboutie, elle conduit à une situation de destruction mutuelle assurée, dans laquelle deux adversaires disposent chacun d'une capacité de seconde frappe suffisante pour infliger des dommages inacceptables à l'autre même après avoir subi une attaque nucléaire. C'est sur l'efficacité de cette logique dissuasive que repose l'argument de Kenneth Waltz selon lequel la prolifération nucléaire peut, dans certaines conditions, contribuer à la stabilité internationale.²

Face à cette interprétation optimiste de la dissuasion, Scott Sagan développe une critique importante. Contrairement à Waltz, il souligne que la prolifération ne doit pas être comprise uniquement comme un état final de dissuasion réciproque, mais aussi comme un processus d'acquisition, de sécurisation et d'intégration de l'arme nucléaire dans les doctrines militaires.³ Cette prolifération nucléaire a justement souvent été invoquée pour justifier des frappes préventives destinées à empêcher un État d'accéder à l'arme nucléaire. C'est pourquoi la question de la guerre préventive est centrale. En droit international, l'article 51 de la Charte des Nations unies reconnaît le droit de légitime défense en cas d'agression armée.⁴ Une guerre préventive, en revanche, vise à empêcher une menace future avant qu'une attaque ne soit déclenchée ou imminente. Elle se situe ainsi dans une zone juridiquement contestée, particulièrement importante dans le cadre de la prolifération nucléaire.

Afin de limiter ces risques, la communauté internationale a progressivement construit un régime de non-prolifération. Son instrument central est le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), ouvert à la signature en 1968, entré en vigueur en 1970 et prorogé indéfiniment en 1995. Le TNP repose sur trois piliers que sont la non-prolifération, le désarmement nucléaire et l'usage pacifique de l'énergie nucléaire. Il compte aujourd'hui 191 États parties, ce qui en fait le traité le plus largement accepté dans ce domaine.⁵ Ce cadre demeure néanmoins incomplet, du fait que

¹ United Nations Office for Disarmament Affairs, "Nuclear Weapons", <https://disarmament.unoda.org/wmd/nuclear/>. Pour la distinction entre prolifération horizontale et verticale, voir également la définition utilisée dans les études de sécurité nucléaire par la Federation of American Scientists, "Nuclear Proliferation", <https://nuke.fas.org/intro/nuke/prolif.htm>.

² Kenneth N. Waltz, *The Spread of Nuclear Weapons: More May Be Better*, Adelphi Papers 171 (Londres: International Institute for Strategic Studies, 1981).

³ Sagan, Scott D. "The Perils of Proliferation: Organization Theory, Deterrence Theory, and the Spread of Nuclear Weapons." *International Security* 18, no. 4 (Automne 1994): 66–107.

⁴ Charte des Nations unies art. 51, 26 juin 1945, 1 UNTS XVI.

⁵ International Atomic Energy Agency, "Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons (NPT)", <https://www.iaea.org/topics/non-proliferation-treaty>; United Nations Office for Disarmament Affairs, "Treaty on the

certaines États dotés de l'arme nucléaire, comme l'Inde, le Pakistan et Israël, n'en sont pas parties, tandis que la Corée du Nord a annoncé son retrait en 2003. D'autres instruments complètent ce régime, comme le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires de 1996, qui n'est toujours pas entré en vigueur, ou le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, adopté en 2017 et entré en vigueur en 2021.⁶

Le contexte actuel montre que ces enjeux restent centraux. Selon la Federation of American Scientists, neuf États possèdent aujourd'hui l'arme nucléaire et l'arsenal mondial est estimé à environ 12 187 ogives au début de 2026.⁷ Les États-Unis et la Russie concentrent à eux seuls l'immense majorité de ces arsenaux, tandis que la modernisation des forces nucléaires chinoises, les tensions autour de l'Iran et les ambitions nucléaires de la Corée du Nord montrent que la question nucléaire demeure au cœur des rivalités stratégiques contemporaines.

Dès lors, une question centrale se pose: la prolifération nucléaire rend-elle le monde plus dangereux? Pour y répondre, cet article confronte deux lectures opposées. La première considère que la prolifération accroît les risques de conflit, d'accident et de perte de contrôle (I). La seconde soutient au contraire que la diffusion de l'arme nucléaire peut renforcer la stabilité par la dissuasion (II). L'enjeu est donc d'évaluer si l'arme nucléaire constitue une garantie de sécurité ou si son extension multiplie les vulnérabilités du système international.

Non-Proliferation of Nuclear Weapons” <https://disarmament.unoda.org/en/our-work/weapons-mass-destruction/nuclear-weapons/treaty-non-proliferation-nuclear-weapons>.

⁶ Comprehensive Nuclear-Test-Ban Treaty Organization, “The Comprehensive Nuclear-Test-Ban Treaty”, <https://www.ctbto.org/our-mission/the-treaty>; United Nations Office for Disarmament Affairs, “Treaty on the Prohibition of Nuclear Weapons”, <https://disarmament.unoda.org/en/our-work/weapons-mass-destruction/nuclear-weapons/treaty-prohibition-nuclear-weapons>.

⁷ Hans M. Kristensen, Matt Korda, Eliana Johns, Mackenzie Knight-Boyle, and Kate Kohn, “Status of World Nuclear Forces,” Federation of American Scientists, 26 mars 2025, <https://fas.org/initiative/status-world-nuclear-forces/>.

I. La prolifération nucléaire comme source d'insécurité internationale

Cette première partie examine l'argument selon lequel la prolifération nucléaire constitue un facteur d'instabilité pour la sécurité internationale. Elle s'inscrit dans le débat classique entre Kenneth Waltz et Scott Sagan. Pour Waltz, la diffusion de l'arme nucléaire peut produire des effets stabilisateurs. La possession d'armes nucléaires rendrait les États plus prudents, car le coût d'une guerre deviendrait potentiellement catastrophique.⁸ Sagan conteste cette lecture optimiste. Selon lui, la prolifération ne produit pas automatiquement une dissuasion stable, car celle-ci repose sur des conditions politiques, techniques et organisationnelles rarement réunies, notamment dans les nouveaux États nucléaires.⁹

Il ne s'agit pas d'affirmer que toute prolifération conduit mécaniquement à une guerre nucléaire. L'enjeu est plutôt de montrer que l'extension du nombre d'acteurs nucléaires multiplie les situations d'incertitude, les risques d'erreur et les dynamiques d'escalade. Dans cette perspective, la prolifération ne doit pas être seulement analysée comme l'acquisition d'une capacité militaire supplémentaire, mais comme un processus politique et stratégique qui transforme les anticipations des États, les doctrines militaires et les rapports de force régionaux.

Trois mécanismes peuvent être distingués. Premièrement, la prolifération crée des périodes de transition dangereuses, durant lesquelles les États peuvent être incités à mener des guerres préventives avant qu'un adversaire n'achève son programme nucléaire (A). Deuxièmement, elle accroît les risques d'accidents, d'erreurs et d'utilisation non autorisée, car les systèmes de commandement et de contrôle sont imparfaits (B). Troisièmement, elle ne supprime pas la conflictualité internationale. La prolifération nucléaire peut empêcher certaines guerres majeures tout en favorisant des crises limitées, indirectes ou asymétriques (C).

A. L'instabilité de la prolifération nucléaire : vulnérabilité et guerres préventives

Le premier argument développé par Scott Sagan consiste à contester l'idée selon laquelle la prolifération nucléaire produirait nécessairement de la stabilité. Kenneth Waltz considère que l'arme nucléaire impose aux États une forme de prudence stratégique. Face au risque de destruction mutuelle, les dirigeants auraient intérêt à éviter l'escalade. Sagan ne nie pas que la dissuasion puisse produire certains effets stabilisateurs, mais il refuse d'en faire un mécanisme automatique. Selon lui, la stabilité nucléaire dépend de conditions politiques, techniques et organisationnelles précises, qui ne sont pas toujours réunies, notamment lorsqu'un État cherche à se doter de l'arme nucléaire.¹⁰

Cette divergence repose d'abord sur une critique de l'hypothèse de rationalité. Dans la lecture de Waltz, les dirigeants comprennent les conséquences catastrophiques d'un conflit nucléaire et adaptent donc leur comportement en conséquence. Sagan souligne au contraire que les décisions stratégiques sont prises dans des contextes d'incertitude, d'information imparfaite et de pressions internes. Les décideurs peuvent surestimer l'imminence d'une menace, mal interpréter les intentions adverses ou être influencés par des considérations idéologiques, bureaucratiques ou militaires. La dissuasion ne repose donc pas seulement sur un calcul abstrait des coûts et bénéfices, elle dépend

⁸ Kenneth N. Waltz, *The Spread of Nuclear Weapons: More May Be Better*.

⁹ Sagan, "The Perils of Proliferation," : 66-107.

¹⁰ Sagan, "The Perils of Proliferation," : 72-79 ; Pascal Vennesson, "La prolifération nucléaire en débat : assurances et périls," *Revue française de science politique* 46, n°6 (1996) : 1000-1005.

aussi de la manière dont les acteurs perçoivent la menace et traduisent cette perception en décision politique.¹¹

Le problème devient particulièrement aigu pendant la phase d'acquisition de l'arme nucléaire. Pour qu'une dissuasion soit crédible, un État doit disposer d'une capacité de seconde frappe, c'est-à-dire être en mesure de riposter même après avoir subi une première attaque. L'adversaire doit être convaincu qu'une frappe préventive ou désarmante ne suffirait pas à éliminer toute capacité de réponse. Or, les nouveaux États nucléaires ne disposent généralement pas immédiatement de telles capacités. Leurs arsenaux peuvent être limités, concentrés, techniquement fragiles ou dépendants d'infrastructures vulnérables. Dans ces conditions, ils ne sont pas encore en mesure de garantir que leurs forces survivraient à une première frappe.¹²

Cette vulnérabilité transforme la phase de prolifération en un moment particulièrement dangereux. L'État qui développe l'arme nucléaire peut craindre d'être attaqué avant que son arsenal ne soit suffisamment protégé, et inversement, ses adversaires peuvent estimer qu'il existe encore une possibilité d'empêcher ou de retarder l'acquisition de l'arme nucléaire. La logique de la guerre préventive naît précisément de cette « fenêtre de danger » de Sagan.¹³ Il ne s'agit pas de répondre à une attaque imminente, mais d'agir avant que l'adversaire ne dispose d'une capacité nucléaire durable et difficile à neutraliser.

Le cas iranien illustre ce mécanisme. Depuis les années 2000, le développement du programme nucléaire iranien a suscité de fortes inquiétudes, notamment en Israël et aux États-Unis. À plusieurs reprises, l'hypothèse de frappes préventives contre les installations nucléaires iraniennes a été discutée. L'objectif n'était pas de répondre à une attaque nucléaire iranienne, mais d'empêcher Téhéran d'atteindre un seuil nucléaire qui aurait rendu toute intervention ultérieure beaucoup plus coûteuse. Le débat autour de l'Iran est ainsi devenu l'un des terrains majeurs de confrontation entre la lecture de Waltz, pour qui l'acquisition de l'arme nucléaire par l'Iran pourrait stabiliser la région,¹⁴ et une lecture inspirée de Sagan, pour laquelle cette phase de prolifération accroît au contraire les risques d'action préventive.

Les développements de juin 2025 renforcent cette dynamique. L'Agence internationale de l'énergie atomique a confirmé que les sites iraniens de Fordow, Natanz et Ispahan avaient été touchés après des frappes aériennes américaines, dans un contexte où les installations nucléaires iraniennes étaient déjà visées par des frappes israéliennes commencées le 13 juin.¹⁵ L'Arms Control Association souligne également que ces frappes ont visé des sites déclarés et placés sous garanties de l'AIEA, tandis que les autorités américaines et israéliennes présentaient l'opération comme une manière d'empêcher l'Iran de progresser vers une capacité nucléaire militaire.¹⁶

¹¹ Sagan, "The Perils of Proliferation," 73-84 ; Vennesson, "La prolifération nucléaire en débat," 1001-1003.

¹² Sagan, "The Perils of Proliferation," 72-79.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Kenneth N. Waltz, "Why Iran Should Get the Bomb: Nuclear Balancing Would Mean Stability," *Foreign Affairs* 91, no. 4 (Juillet/Août 2012): 2-5.

¹⁵ International Atomic Energy Agency, "Update on Developments in Iran (5)," 22 juin 2025, <https://www.iaea.org/newscenter/pressreleases/update-on-developments-in-iran-5>.

¹⁶ Kelsey Davenport, "Israel and U.S. Strike Iran's Nuclear Program," *Arms Control Today*, Juillet/Août 2025, <https://www.armscontrol.org/act/2025-07/news/israel-and-us-strike-irans-nuclear-program>.

L'exemple iranien permet donc de préciser l'argument. Le danger ne réside pas nécessairement dans l'existence d'un arsenal nucléaire achevé, mais dans le processus d'armement lui-même. À mesure qu'un programme progresse, les adversaires peuvent craindre que le rapport de force devienne bientôt irréversible, cette crainte encourage des menaces, des sabotages ou des frappes préventives. En retour, l'État visé peut interpréter ces actions comme la preuve de sa vulnérabilité et renforcer sa volonté d'acquérir une capacité nucléaire crédible. La prolifération peut ainsi produire une dynamique circulaire. L'avancée du programme suscite des actions préventives, et ces actions renforcent l'incitation à poursuivre le programme.

L'argument de Sagan est donc moins que l'arme nucléaire rendrait automatiquement la guerre inévitable que le processus d'acquisition crée une séquence d'instabilité. Avant que la dissuasion ne soit pleinement établie, les arsenaux émergents sont vulnérables, les perceptions de menace sont incertaines et les organisations militaires peuvent encourager l'usage préventif de la force. La prolifération apparaît ainsi non comme un mécanisme immédiat de stabilisation, mais comme une phase de transition durant laquelle le risque de conflit augmente.

B. Les défaillances du commandement et du contrôle nucléaires

Le deuxième mécanisme par lequel la prolifération nucléaire peut accroître l'instabilité internationale concerne les risques d'accident, d'erreur et de perte de contrôle. Alors que la théorie classique de la dissuasion suppose que les États sont capables de contrôler rationnellement leurs arsenaux, Scott Sagan souligne au contraire que les armes nucléaires sont gérées par des organisations complexes, dont le fonctionnement n'est jamais parfaitement fiable. La question n'est donc pas seulement de savoir si les dirigeants politiques veulent ou non utiliser l'arme nucléaire, mais aussi de savoir si les systèmes chargés de la gérer peuvent éviter les erreurs, les dysfonctionnements ou les usages non autorisés.¹⁷

Sagan s'appuie ici sur une approche organisationnelle. Il conteste l'idée selon laquelle l'État pourrait être considéré comme un acteur unitaire, rationnel et parfaitement maître de ses instruments militaires. Entre la décision politique et le comportement effectif s'interposent des institutions militaires, bureaucratiques et techniques qui possèdent leurs propres routines, leurs propres procédures et parfois leurs propres intérêts. Dans le domaine nucléaire, cette médiation organisationnelle est particulièrement dangereuse, car une erreur d'interprétation, une procédure mal appliquée ou une défaillance technique peuvent avoir des conséquences lourdes.¹⁸

Les systèmes de commandement et de contrôle constituent le cœur de ce problème. Ils doivent permettre à la fois d'empêcher un usage non autorisé de l'arme nucléaire et de garantir qu'un ordre légitime puisse être exécuté rapidement en cas de crise. Or, ces deux objectifs sont difficiles à concilier. Plus un système est verrouillé pour éviter un lancement non autorisé, plus il peut devenir lent ou rigide en situation d'urgence. Inversement, plus il est conçu pour permettre une riposte rapide, plus il peut être vulnérable aux erreurs ou aux fausses alertes. Sagan montre que les mécanismes de contrôle nucléaire sont nécessairement imparfaits. Ils dépendent de technologies, de chaînes de commandement et d'acteurs humains qui peuvent mal interpréter une situation ou agir dans des conditions de stress extrême.¹⁹

Les quasi-accidents de la Guerre froide illustrent cette fragilité. Même les États-Unis et l'Union soviétique, qui disposaient pourtant des systèmes nucléaires les plus sophistiqués de leur époque, ont connu plusieurs épisodes où une erreur technique ou une mauvaise interprétation aurait pu conduire à une escalade majeure. En 1983, le système soviétique d'alerte précoce détecte à tort le lancement de missiles américains. L'officier Stanislav Petrov, chargé de transmettre l'information, choisit de ne pas signaler l'alerte comme une attaque réelle, estimant qu'il s'agit probablement d'une erreur.²⁰

Un autre exemple est l'incident de la fusée norvégienne de 1995. Une fusée scientifique lancée depuis la Norvège pour étudier les aurores boréales est brièvement interprétée par les radars russes comme un possible missile balistique. L'alerte remonte jusqu'au plus haut niveau de l'État russe et le président Boris Eltsine active pour la première fois sa mallette nucléaire. La crise est rapidement dissipée, mais elle montre que le risque d'erreur ne disparaît pas avec la fin de la Guerre froide. Même

¹⁷ Sagan, "The Perils of Proliferation," 66–107; Vennesson, "La prolifération nucléaire en débat," 1000–1005.

¹⁸ Sagan, "The Perils of Proliferation," 73–84.

¹⁹ Vennesson, "La prolifération nucléaire en débat," 1001–3.

²⁰ Encyclopaedia Britannica, "Stanislav Petrov," <https://www.britannica.com/biography/Stanslav-Petrov>.

en l'absence d'intention hostile, une mauvaise interprétation technique peut produire une séquence d'alerte nucléaire.²¹

Les accidents matériels rappellent également que le danger nucléaire ne se limite pas à la décision volontaire d'emploi. En janvier 1966, l'accident de Palomares, en Espagne, survient lorsqu'un bombardier américain B-52 transportant quatre bombes nucléaires entre en collision avec un avion ravitailleur KC-135. Les bombes tombent près du village de Palomares. Aucune explosion nucléaire ne se produit, mais des explosifs conventionnels dispersent du plutonium et provoquent une contamination radioactive.²² Deux ans plus tard, en 1968, un autre B-52 transportant quatre armes nucléaires s'écrase près de la base de Thulé, au Groenland. Là encore, l'accident entraîne une contamination radioactive et révèle les risques liés aux missions nucléaires de routine.²³ Ces deux cas montrent que la simple gestion quotidienne des arsenaux nucléaires comporte des risques propres. Dans les cas cités, le problème tient à l'imperfection des organisations chargées de gérer l'arme nucléaire.

La prolifération aggrave ce problème, car elle multiplie le nombre d'États et d'organisations confrontés à ces contraintes. Les nouveaux États nucléaires disposent souvent de moins d'expérience, de ressources plus limitées et de mécanismes de contrôle civil moins consolidés que les puissances nucléaires établies. Si les puissances nucléaires déjà établies, malgré un contrôle politique très développé, ont connu des accidents et quasi-accidents, le risque est potentiellement plus élevé dans des États où les institutions militaires sont moins fermement contrôlées.²⁴

Le cas pakistanais démontre cette difficulté sous un autre angle, qui est celui de la perte de contrôle sur les technologies nucléaires. Abdul Qadeer Khan, considéré comme le père du programme nucléaire pakistanais, a mis en place un vaste réseau clandestin de prolifération dans les années 1990 et au début des années 2000. Ce réseau a permis de transférer des technologies sensibles à plusieurs États, notamment l'Iran, la Corée du Nord et la Libye.²⁵ Il ne s'agit pas d'un accident nucléaire, mais le cas est révélateur des limites du contrôle exercé par un État sur ses propres structures nucléaires. Il montre que des acteurs internes, insérés dans des réseaux scientifiques, militaires et industriels, peuvent contourner les mécanismes de surveillance et contribuer à la diffusion incontrôlée de technologies sensibles.

La question devient encore plus préoccupante lorsqu'on envisage l'affaiblissement ou l'effondrement d'un État nucléaire. Les théories de la dissuasion supposent généralement que l'État demeure capable de contrôler son territoire, ses forces armées et ses arsenaux. Or, l'histoire montre que les États peuvent se fragmenter, perdre le contrôle de certaines institutions ou connaître des crises internes majeures. La dissolution de l'Union soviétique en 1991 a ainsi posé la question du devenir des armes nucléaires stationnées en Ukraine, au Kazakhstan et en Biélorussie. Même si ces arsenaux

²¹ Atomic Heritage Foundation, "The Norwegian Rocket Incident," <https://ahf.nuclearmuseum.org/ahf/history/nuclear-close-calls-norwegian-rocket-incident/>.

²² National Museum of Nuclear Science & History, "Palomares Accident," *Atomic Archive*, <https://www.atomicarchive.com/media/photographs/nuclear-journeys/nmnsh/nmnsh-37.html>.

²³ National Security Archive, "The United States and Greenland: Episodes in Nuclear History, 1957–1968, Part II: The B-52 Crash and Its Impact," 15 octobre 2025, <https://nsarchive.gwu.edu/briefing-book/nuclear-vault/2025-10-15/united-states-and-greenland-episodes-nuclear-history-1957>.

²⁴ Vennesson, "La prolifération nucléaire en débat," 1001–3.

²⁵ Molly MacCalman, "A.Q. Khan Nuclear Smuggling Network," *Journal of Strategic Security* 9, no. 1 (2016): 104–18; Carnegie Endowment for International Peace, "A.Q. Khan Nuclear Chronology," 7 septembre 2005, <https://carnegieendowment.org/research/2005/09/a-q-khan-nuclear-chronology>.

ont finalement été transférés à la Russie dans le cadre d'accords internationaux, cet épisode montre que la stabilité nucléaire dépend aussi de la continuité institutionnelle des États.²⁶

À cela s'ajoutent aujourd'hui de nouvelles vulnérabilités, notamment les cyberattaques. Les systèmes nucléaires modernes reposent sur des réseaux de communication, des systèmes d'alerte, des infrastructures numériques et des chaînes de transmission d'ordres. Une attaque informatique visant ces dispositifs pourrait perturber les communications, produire de fausses informations, empêcher une transmission d'ordre ou créer une incertitude sur l'origine d'une attaque. Même sans provoquer directement un lancement nucléaire, une cyberattaque pourrait dégrader la confiance dans les systèmes de commandement et accroître le risque d'escalade en période de crise.

Ainsi, la prolifération nucléaire ne fait pas seulement augmenter le nombre d'armes disponibles. Elle multiplie également les systèmes organisationnels chargés de les contrôler, les chaînes de commandement susceptible de dysfonctionner, les acteurs capables de détourner des technologies sensibles et les situations dans lesquelles une erreur peut produire des effets disproportionnés. Le danger nucléaire ne réside pas uniquement dans les intentions des États, mais aussi dans l'imperfection structurelle des organisations qui administrent les arsenaux. Plus le nombre d'États nucléaires augmente, plus ces risques se diffusent dans le système international.

²⁶ Steven Pifer, "The Trilateral Process: The United States, Ukraine, Russia and Nuclear Weapons," *Brookings Institution*, Mai 2011.

C. La prolifération nucléaire et les limites de la paix par la dissuasion

Le troisième argument consiste à nuancer l'idée selon laquelle la dissuasion nucléaire serait une garantie générale de paix. Il serait difficile d'affirmer que les armes nucléaires n'ont aucun effet stabilisateur. Dans certains cas, elles peuvent effectivement rendre une guerre directe entre grandes puissances plus coûteuse et donc moins probable. L'exemple de la guerre froide est difficile à nier. C'est précisément l'argument central de Kenneth Waltz, pour qui la peur de représailles nucléaires contraint les États à la prudence.²⁷ Cependant, cette stabilité demeure partielle. La dissuasion peut limiter certains affrontements interétatiques majeurs sans pour autant supprimer la conflictualité internationale. Autrement dit, elle peut empêcher certaines formes de guerre, mais non produire une paix durable et générale.

La dissuasion nucléaire est pensée principalement pour des relations entre États, c'est-à-dire entre acteurs possédant un territoire, une population et des infrastructures vulnérables à des représailles. Cette logique devient beaucoup moins efficace face à des acteurs non étatiques. Les groupes terroristes, les organisations criminelles ou certains réseaux transnationaux ne possèdent pas nécessairement de territoire clairement identifiable à protéger. Ils échappent à la logique dissuasive des États. La menace de représailles nucléaires, centrale dans la théorie classique de la dissuasion, perd une grande partie de sa pertinence lorsqu'elle s'adresse à des acteurs dispersés, clandestins ou difficilement attribuables. La prolifération accroît alors un autre type de danger, non seulement celui d'une guerre entre États, mais aussi celui d'un transfert de matériaux, de technologies ou de savoir-faire vers des acteurs qui échappent à la logique ordinaire des représailles. Cette critique est également présente dans les analyses contemporaines de la prolifération, qui soulignent que Waltz sous-estime le problème des acteurs non étatiques, en particulier les groupes terroristes.²⁸

Les données contemporaines sur les conflits montrent également que la dissuasion nucléaire ne supprime pas la conflictualité mondiale. Selon le rapport *Conflict Trends* du Peace Research Institute Oslo, fondé sur les données du Uppsala Conflict Data Program, l'année 2023 compte 59 conflits armés impliquant au moins un État dans 34 pays, soit le niveau le plus élevé enregistré depuis 1946. Le même rapport recense aussi 75 conflits non étatiques et des violences unilatérales contre les civils dans 35 pays.²⁹ Ces chiffres ne signifient pas que le nucléaire provoque directement ces conflits. Ils montrent plutôt que la stabilité produite par la dissuasion nucléaire est limitée. Elle ne concerne qu'une partie de la conflictualité internationale, principalement les affrontements directs entre grandes puissances. Une grande partie des violences contemporaines relève au contraire de conflits internes, internationalisés, asymétriques ou impliquant des acteurs non étatiques, c'est-à-dire de formes de guerre qui échappent largement à la logique nucléaire classique.

Même entre États, la dissuasion ne fonctionne pas toujours de manière automatique. Plusieurs exemples historiques montrent que la possession de l'arme nucléaire n'empêche pas nécessairement un adversaire de prendre des risques militaires. Pendant la guerre de Corée, les États-Unis disposent déjà de l'arme nucléaire, mais cela n'empêche pas l'intervention chinoise contre les forces américaines et onusiennes. En 1982, l'Argentine envahit les îles Malouines malgré le statut de puissance nucléaire du Royaume-Uni. En 1973, l'Égypte attaque Israël lors de la guerre du Kippour, alors qu'Israël

²⁷ Waltz, *The Spread of Nuclear Weapons*, 5–8.

²⁸ Jing Ge, "Nuclear Proliferation and Global Peace: Threat or Guarantee," *Open Journal of Social Sciences* 13, no. 3 (2025): 39–51.

²⁹ Siri Aas Rustad, *Conflict Trends: A Global Overview, 1946–2023*, PRIO Paper (Oslo: Peace Research Institute Oslo, 2024).

dispose déjà d'une capacité nucléaire. Ces exemples ne démontrent pas que la dissuasion est toujours inefficace, mais ils montrent qu'elle ne suffit pas à empêcher tous les conflits conventionnels. Les États peuvent estimer que l'adversaire n'utilisera pas l'arme nucléaire pour défendre un enjeu limité, ou que le conflit restera en dessous du seuil nucléaire.³⁰

Ce phénomène ne se limite pas aux conflits opposant une puissance nucléaire à une puissance non détentrice de l'arme nucléaire, mais s'applique aussi aux conflits impliquants deux puissances nucléaires. C'est précisément ce que résume le paradoxe stabilité-instabilité, généralement associé à Glenn Snyder.³¹ Selon cette logique, la stabilité au niveau stratégique peut produire de l'instabilité à des niveaux inférieurs. Autrement dit, lorsque deux États nucléaires savent qu'une guerre totale serait dévastatrice, ils peuvent être dissuadés d'aller jusqu'à l'affrontement majeur. Mais cette même contrainte peut les inciter à poursuivre des conflits limités, des provocations ou des opérations indirectes, parce qu'ils supposent que l'adversaire hésitera à escalader jusqu'au niveau nucléaire. La dissuasion ne supprime donc pas nécessairement la violence, elle peut en modifier le seuil, la forme, l'intensité, voir inciter les guerres limitées.

Le cas de l'Inde et du Pakistan illustre particulièrement bien ce phénomène. Après leurs essais nucléaires de 1998, les deux États acquièrent une capacité de dissuasion mutuelle. Selon une lecture walttienne, cette situation aurait dû réduire fortement le risque de guerre entre eux. Pourtant, dès 1999, le conflit de Kargil éclate au Cachemire, lorsque des forces pakistanaises s'infiltrèrent dans une zone contrôlée par l'Inde. L'Inde répond militairement, mais le conflit reste limité, notamment parce que les deux États cherchent à éviter une escalade incontrôlable. En suivant l'argumentaire de Snyder, le conflit est en partie rendu possible par la possession de l'arme nucléaire par les deux États. Les deux parties savent qu'aucun d'eux n'a intérêt à escalader jusqu'à une confrontation nucléaire, ce qui les conduit à considérer qu'un affrontement limité peut rester contenu au niveau régional. La dissuasion nucléaire a pu contribuer à éviter une guerre totale depuis 1998, mais elle n'a pas réglé la question du Cachemire, ni mis fin aux crises militaires, aux accusations de soutien au terrorisme ou aux affrontements limités. La prolifération ne produit donc pas nécessairement la pacification des relations internationales. Elle peut maintenir les conflits dans un état de tension permanente.³²

Ainsi, la limite principale de la dissuasion nucléaire est qu'elle ne s'applique pleinement qu'à certains types de conflits, ceux qui opposent des États clairement identifiables, rationnels, capables de contrôler leurs arsenaux et sensibles à la menace de représailles. Or la conflictualité contemporaine est beaucoup plus diverse. Elle inclut des guerres civiles internationalisées, des groupes armés transnationaux, des conflits asymétriques, des cybermenaces et des crises régionales limitées. Dans ce contexte, l'augmentation du nombre d'États nucléaires ne garantit pas une diminution de la violence internationale. Au contraire, elle multiplie les situations de crise, les risques de confrontation limitée et les scénarios échappant à la logique classique de la dissuasion. La prolifération nucléaire apparaît donc comme un facteur supplémentaire d'insécurité, plutôt que comme une garantie de stabilité durable.

³⁰ Ge, "Nuclear Proliferation and Global Peace," 45–48.

³¹ Glenn H. Snyder, "The Balance of Power and the Balance of Terror," *World Politics* 15, no. 3 (1963): 401–27.

³² Ge, "Nuclear Proliferation and Global Peace," 48–50.

Synthèse de la partie I

La prolifération nucléaire apparaît ainsi comme un facteur d'instabilité internationale à trois niveaux. D'abord, elle crée des phases de transition dangereuses, dans lesquelles les États encore dépourvus d'une capacité de seconde frappe crédible restent vulnérables et peuvent susciter des logiques de guerre préventive. Ensuite, elle multiplie les risques organisationnels liés aux systèmes de commandement et de contrôle. Les erreurs humaines, fausses alertes, accidents matériels, pertes de contrôle technologique ou fragilisation d'un État détenteur constituent des menaces importantes à la sécurité internationale. Enfin, elle ne supprime pas la conflictualité internationale, mais la transforme. Les guerres majeures peuvent être contenues, tandis que persistent des crises limitées, des conflits indirects, des menaces hybrides ou des risques liés aux acteurs non étatiques. Dans cette perspective, l'argument de Scott Sagan conserve toute sa force. La prolifération ne garantit pas mécaniquement la sécurité, mais élargit le nombre de situations dans lesquelles une erreur, une crise ou une décision préventive peut produire une escalade dangereuse.

II. La prolifération nucléaire comme facteur de stabilisation internationale : de la nécessité de repenser une orthodoxie.

L'idée que la prolifération nucléaire puisse exercer des effets stabilisateurs sur l'ordre international est certainement une position intellectuelle contre-intuitive. Elle heurte une intuition profondément ancrée dans les discours diplomatiques contemporains et souvent relayée par la majorité des commentateurs, d'autant qu'elle se trouve également consacrée par les instruments du droit international, au premier rang desquels le Traité sur la non-prolifération de 1968.³³ Pourtant, une lecture rigoureuse de l'histoire des relations internationales depuis 1945, combinée à l'analyse de quelques cas empiriques décisifs, conduit à nuancer sérieusement cette doxa. La thèse ici défendue est analytique et distincte de tout grand plaidoyer normatif, visant seulement à montrer comment, dans des conditions précises, la diffusion des capacités nucléaires vers un nombre croissant d'États rationnels peut produire des effets de modération structurelle que les équilibres conventionnels sont le plus fréquemment incapables de reproduire.

Cette proposition repose sur trois ensembles d'arguments articulés. Le premier est empirique et porte sur le phénomène remarquable que les historiens ont qualifié de « *longue paix* » entre les grandes puissances depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le deuxième tire les enseignements du cas ukrainien, qui constitue une démonstration, aussi tragique que parlante, des vulnérabilités engendrées par une logique de non-prolifération qui sacrifie à ses impératifs toute autre considération sécuritaire et, partant, en vient à aboutir au pire. Le troisième s'appuie sur les travaux fondateurs de Kenneth Waltz pour montrer que la prolifération, lorsqu'elle implique des États dotés de structures étatiques solides et gouvernés par des dirigeants capables de calcul rationnel, peut exercer au niveau régional le même effet modérateur qu'entre superpuissances.

A. La longue paix et l'architecture de la dissuasion.

Le premier argument repose sur un constat historique. Depuis 1945, aucune guerre directe n'a éclaté entre les grandes puissances. Cette sobriété factuelle dissimule une singularité extraordinaire dans l'histoire des systèmes interétatiques, dont on peut toutefois mesurer la portée, si on la confronte au précédent immédiat. Dans la première moitié du XXe siècle, en l'espace de trente et un ans seulement, les puissances dominantes du système international se sont engagées dans deux conflits d'une ampleur sans équivalent dans l'histoire humaine. Ces deux guerres mondiales ont causé entre soixante et cent millions de morts, remodelé les cartes politiques de plusieurs continents et ébranlé durablement les fondements de l'ordre européen à deux reprises. L'historien John Lewis Gaddis a imposé l'expression de « *longue paix* » pour caractériser la période qui s'ouvre en 1945,³⁴ et la question centrale que cette désignation soulève est précisément celle à laquelle tout effort analytique sérieux doit répondre : à quoi imputer cette stabilité inédite dans les relations entre grandes puissances ?

³³ Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) fut ouvert à la signature le 1^{er} juillet 1968 et entra en vigueur le 5 mars 1970. Il repose sur trois piliers : la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. À ce jour, 191 États en sont parties, ce qui en fait l'un des instruments de contrôle des armements les plus universellement ratifiés.

³⁴ Gaddis, John Lewis. *The Long Peace. Inquiries into the History of the Cold War*. New York, Oxford University Press, 1987. Gaddis y analyse les mécanismes qui ont permis aux superpuissances de maintenir une coexistence armée sans recours au conflit direct pendant toute la durée de la Guerre froide.

Plusieurs variables causales ont été avancées par les théoriciens des relations internationales. Les institutions internationales nées de l'après-guerre, au premier rang desquelles l'Organisation des Nations Unies, constituent une explication souvent invoquée pour faire la lumière sur cette énigme. Mais leur capacité à contraindre les comportements des membres permanents du Conseil de sécurité est structurellement nulle, ainsi que chaque veto opposé à une résolution de condamnation le rappelle avec une régularité qui était la norme pendant la Guerre Froide et tend à le redevenir depuis environ une décennie. L'interdépendance économique est une seconde variable envisageable, mais sa pertinence est en partie réduite par le fait qu'elle existait déjà, sous des formes certes quelque peu différentes, à la veille de la Première Guerre mondiale, sans empêcher pour autant le déclenchement du conflit, nonobstant les espoirs des tenants d'un « *doux commerce* » cher à Montesquieu³⁵ et supposé réduire le fait guerrier au rang de « *grande illusion* » (Norman Angell)³⁶ désuète. La thèse de la paix démocratique, qui postule que les démocraties ne se font pas la guerre entre elles, souffre ici d'une limitation chronologique évidente pour expliquer ce phénomène, ce modèle politique n'étant nullement dominant dans le système international au cours des quatre premières décennies de la période considérée, et ce d'autant plus qu'il semble pour le moins difficile d'affubler la puissance soviétique du qualificatif de « démocratique ».

La réponse la plus cohérente avec les faits observés reste la dissuasion nucléaire et le mécanisme de la destruction mutuelle assurée. Dès lors que deux puissances disposent chacune d'un arsenal suffisamment robuste pour survivre à une première frappe adverse et être en mesure de répliquer de manière dévastatrice sur le territoire de l'agresseur, toute attaque nucléaire devient structurellement suicidaire pour son initiateur. Il n'existe aucune configuration militaire dans laquelle frapper en premier garantit la victoire. Cette certitude, se nourrissant de l'impossibilité logique de gagner une guerre nucléaire, transforme la confrontation armée en coexistence contrainte, et oblige le duo dominant à agir l'un contre l'autre par forces interposées, le plus souvent dans les marges du système international que représentent alors les pays appartenant à ce qu'on qualifie, après Alfred Sauvy, de « *tiers-monde* »³⁷, évitant ainsi toutefois un choc frontal et direct des géants. La rationalité des acteurs, loin d'être mise en défaut par l'existence de l'arme nucléaire, en constitue précisément le pivot, puisque la capacité d'évaluer correctement les conséquences d'une escalade permet à la dissuasion mutuelle de fonctionner. En ce sens, le paradigme de la dissuasion nucléaire mutuelle constitue bien un « *pari sur la raison* »³⁸ qui, s'il n'est pas dénué de risques, présente toutefois bien l'avantage d'une incitation à une certaine retenue dans l'emploi de la force armée directe entre grandes puissances, comme en atteste l'antécédent de la guerre froide.

Ce mécanisme a structuré la relation soviéto-américaine pendant toute la durée de la Guerre froide. Deux puissances aux intérêts fondamentalement antagonistes, animées d'idéologies radicalement incompatibles, en compétition pour l'influence sur l'ensemble du globe, ont coexisté pendant plus de quatre décennies sans franchir le seuil du conflit armé direct. La crise des missiles de Cuba, en octobre 1962, fournit peut-être l'illustration la plus emblématique de cette logique. Jamais dans l'histoire contemporaine deux grandes puissances ne s'étaient approchées aussi près du bord du gouffre. C'est cette conscience aiguë des conséquences d'une escalade, avec la certitude partagée que le franchissement d'un certain seuil déclencherait une destruction mutuelle, qui a conduit Kennedy et Khrouchtchev à chercher et à trouver, dans des conditions d'une extrême tension, une issue

³⁵ Montesquieu, Charles-Louis de Secondat, baron de. *De l'esprit des lois*. Genève, Barillot & fils, 1748. Livre XX, chapitre 2 : « De l'esprit du commerce ».

³⁶ Angell, Norman. *The Great Illusion. A Study of the Relation of Military Power to National Advantage*. Londres, Heinemann, 1910.

³⁷ Sauvy, Alfred. « Trois mondes, une planète ». *L'Observateur*, n° 118, 14 août 1952, p. 14.

³⁸ Raymond Aron, *Penser la guerre, Clausewitz*, tome II : *L'âge planétaire*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des sciences humaines », 1976, chapitre consacré au « Pari sur la raison ».

diplomatique. La destruction mutuelle assurée n'a donc pas échoué à Cuba mais a fonctionné exactement comme son architecture logique le prévoyait.

La dimension européenne de cet argument mérite également d'être soulignée, car elle est souvent négligée dans les discussions sur la dissuasion. Pendant toute la durée de la Guerre froide, l'Alliance atlantique a fait face à une supériorité conventionnelle soviétique considérable en Europe centrale et orientale. Les forces blindées et mécanisées du Pacte de Varsovie étaient numériquement supérieures à celles de l'OTAN sur le théâtre central européen.³⁹ Sans le parapluie nucléaire américain, et accessoirement sans la force de dissuasion française, l'équilibre européen aurait reposé sur des bases militaires conventionnelles nettement défavorables à l'Occident. Ce qui a servi de mécanisme primordial de dissuasion contre une possible offensive soviétique en direction de l'Europe occidentale n'était ainsi pas la supériorité conventionnelle de l'OTAN, celle-ci étant inexistante, mais bien la conviction que toute invasion déclencherait une escalade susceptible de mener à l'emploi des armes nucléaires. La doctrine de la riposte graduée adoptée par l'OTAN en 1967⁴⁰ a formalisé explicitement cette logique d'escalade contrôlée, et n'avait de crédibilité stratégique que parce que les arsenaux nucléaires des forces occidentales étaient réels, opérationnels et suffisamment robustes pour survivre à une première frappe.

Les armes nucléaires ont ainsi introduit dans le système international une contrainte structurelle à la prudence qui n'existait dans aucune configuration pré-nucléaire. Leur effet stabilisateur entre grandes puissances a été empiriquement vérifié sur une durée de plus de sept décennies.

B. Le mémorandum de Budapest et la leçon ukrainienne.

Le deuxième argument emprunte une voie différente, en s'appuyant sur le cas de l'Ukraine post-soviétique, et la démonstration ici fournie porte sur les effets du désarmement nucléaire unilatéral en échange de garanties diplomatiques non contraignantes, dans un contexte historique au cours duquel l'impératif de non-prolifération transcendait apparemment tous les autres.

En 1991, à la dissolution de l'Union soviétique, l'Ukraine hérite du troisième arsenal nucléaire mondial par le volume. À cette date, environ 1 900 ogives stratégiques se trouvaient déployées sur le territoire ukrainien⁴¹, auxquelles s'ajoutaient des milliers d'armes tactiques, bien que ces dernières aient été rapatriées en Russie dès 1992, avant même l'ouverture des négociations de Budapest. Une telle capacité de dissuasion, si elle avait été maintenue et opérationnalisée, aurait placé l'Ukraine dans une position de sécurité très robuste face à toute agression extérieure d'envergure.

Entre 1991 et 1994, sous la pression convergente des États-Unis, qui souhaitent réduire le nombre d'acteurs nucléaires dans l'espace post-soviétique, de la Russie, qui entendait récupérer ce qu'elle considérait comme son patrimoine stratégique, et du Royaume-Uni, l'Ukraine consentit à transférer l'intégralité de son arsenal à la Fédération de Russie et adhéra également au Traité sur la non-prolifération.

³⁹ NATO Declassified. « NATO and Warsaw Pact. Force Comparisons ». Bruxelles, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, archives déclassifiées.

⁴⁰ La doctrine de la « riposte graduée » (*flexible response*) fut adoptée par l'OTAN lors du Conseil ministériel de décembre 1967, en remplacement de la doctrine de représailles massives (*massive retaliation*) en vigueur depuis 1954. Elle prévoyait une réponse proportionnée et progressive à toute agression soviétique, maintenant ouverte la possibilité d'un recours aux armes nucléaires tactiques puis stratégiques si les défenses conventionnelles venaient à être submergées.

⁴¹ Arms Control Association. « Ukraine, Nuclear Weapons, and Security Assurances at a Glance ».

La contrepartie prit la forme du mémorandum de Budapest, signé en décembre 1994⁴², par lequel les États-Unis, le Royaume-Uni et la Russie s'engagèrent à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine et à s'abstenir de toute menace ou usage de la force à son encontre.

Le mémorandum de Budapest n'est pas un traité d'alliance et ne contient ainsi aucune obligation de défense militaire automatique à la charge de ses signataires, ni ne crée le moindre mécanisme contraignant susceptible d'être opposé devant une juridiction internationale. C'est donc avant tout un engagement politique, une déclaration d'intentions solennelle dans sa formulation, mais juridiquement dépourvue de tout caractère obligatoire et assortie d'aucune véritable sanction en cas de violation.

La suite est bien connue. En 2014, la Russie annexa la Crimée et soutint activement les séparatistes dans la partie orientale du Donbass, en violation manifeste et documentée des engagements de 1994, avant de finalement lancer, en février 2022, la plus grande offensive militaire sur le sol européen depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, avec la visée de soumettre l'ensemble du territoire ukrainien et d'en renverser le gouvernement. La réponse des autres signataires du mémorandum prit la forme de livraisons d'armements, de sanctions économiques et de déclarations de condamnation, un effort qui se poursuit à la date de rédaction de cet article et qui fut incontestablement essentiel pour la capacité ukrainienne à résister, sans toutefois empêcher l'invasion de se produire.

En 1993, soit un an avant la signature du mémorandum, John Mearsheimer publiait dans *Foreign Affairs* un article intitulé *The Case for a Ukrainian Nuclear Deterrent*⁴³. Selon lui, les garanties de sécurité offertes en échange du désarmement ukrainien étaient structurellement insuffisantes pour deux raisons distinctes. D'une part, elles ne liaient pas juridiquement leurs signataires à une obligation de défense militaire automatique. D'autre part, seule la possession d'un arsenal nucléaire propre pouvait offrir à l'Ukraine une garantie crédible contre une agression russe future, la crédibilité de la dissuasion nucléaire ne dépendant pas de la bonne volonté d'un tiers, mais bien de la certitude mécanique de la représaille.

Le cas ukrainien met ainsi en lumière un paradoxe fondamental au cœur du régime international de non-prolifération. Ce régime, pour fonctionner, suppose que les États non dotés acceptent de renoncer à des capacités qui constitueraient leur meilleure garantie de sécurité, en échange d'engagements diplomatiques dont la valeur contraignante est structurellement limitée. Il leur demande, en somme, de troquer une sécurité réelle contre des assurances venant de tiers. Nombre d'acteurs du système international ont parfaitement intégré cette leçon depuis 2022. S'ils ne sont effectivement pas sans présenter de sérieux enjeux, les débats qui s'ouvrent en Corée du Sud, en Pologne, au Japon et dans plusieurs autres pays sur la pertinence d'une capacité nucléaire nationale ou d'un repositionnement d'armes nucléaires sur leur territoire ne relèvent pas néanmoins de velléités irresponsables, et traduisent surtout la réponse rationnelle d'États qui ont observé attentivement la trajectoire ukrainienne et en ont tiré les conclusions logiques.

Tout ceci conduit donc à s'interroger sur la façon dont la priorité accordée à la non-prolifération a pu, en occupant presque tout le champ des débats et de l'agenda international au sortir de la Guerre Froide, obscurcir la réalité en occultant les considérations sécuritaires ayant trait aux perspectives plus classiques de menaces conventionnelles, qui ont su faire leur retour fracassant et désormais indéniable en 2022. Fort de ce constat empirique, il n'est aucunement absurde d'affirmer

⁴² Le mémorandum de Budapest fut signé le 5 décembre 1994 à Budapest, en marge du sommet de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), par les présidents des États-Unis, de la Russie, du Royaume-Uni et de l'Ukraine. La Chine et la France accordèrent des assurances séparées mais non identiques.

⁴³ Mearsheimer, John J. « The Case for a Ukrainian Nuclear Deterrent ». *Foreign Affairs*, vol. 72, n° 3, été 1993, p. 50-66.

que l'agenda anti-prolifération, censé garantir la paix et la stabilité, a conduit, au moins dans le cas ukrainien, à des résultats inverses aux ambitions de ceux qui le poursuivaient.

C. La thèse de Waltz et la stabilisation régionale par la prolifération.

Le troisième argument prend pour point de départ les travaux de Kenneth Waltz, l'un des théoriciens des relations internationales les plus importants du XXe siècle, et en particulier son article publié en 1981 dans les *Adelphi Papers* de l'Institut international d'études stratégiques, sous le titre quelque peu provocateur de *The Spread of Nuclear Weapons. More May Be Better*.⁴⁴

La thèse de Waltz est que la prolifération nucléaire ne constitue pas, par nature et en toutes circonstances, un facteur de déstabilisation de l'ordre international. Dans des conditions spécifiques, elle peut exercer des effets stabilisateurs que les équilibres conventionnels sont structurellement incapables de générer. Ces exigences sont les suivantes : il faut que les États qui acquièrent des capacités nucléaires soient gouvernés par des dirigeants rationnels au sens de la théorie du choix rationnel, c'est-à-dire capables d'évaluer correctement les coûts et les bénéfices de leurs options stratégiques, et que leurs structures étatiques soient suffisamment solides pour garantir un commandement et un contrôle fiables de l'arsenal. Lorsque ces conditions sont réunies, la logique de la dissuasion mutuelle s'applique au niveau régional avec la même pertinence qu'au niveau global entre superpuissances.

Waltz opère en outre ici un renversement analytique. Ce n'est pas la prolifération en tant que telle qui constitue le danger principal pour la stabilité internationale, mais bien plutôt l'asymétrie nucléaire, c'est-à-dire la vulnérabilité structurelle des États non dotés face aux États dotés. Un système international dans lequel certains États disposent d'arsenaux nucléaires et d'autres non est fondamentalement asymétrique, et cette dimension crée une incitation permanente à l'agression contre les États non dotés, que l'on peut frapper militairement sans risquer de représailles nucléaires en retour. Comme noté précédemment, l'Ukraine après 1994 fournit la démonstration la plus récente de cette proposition, que Waltz soutiendra de manière encore plus provocatrice et hétérodoxe au sujet de la question du nucléaire iranien, dans un article de 2012 paru dans *Foreign Affairs* et intitulé *Why Iran Should Get the Bomb. Nuclear Balancing Would Mean Stability*.⁴⁵

Il est possible d'appliquer son raisonnement au cas des relations indo-pakistanaïses. Les deux pays acquièrent des capacités nucléaires déclarées en mai 1998, à quelques semaines d'intervalle, lors de séries d'essais qui déclenchèrent une vague de condamnation internationale. Rappelons le contexte dans lequel cette nucléarisation intervient. Les relations entre l'Inde et le Pakistan figurent parmi les plus conflictuelles de la scène internationale depuis l'indépendance des deux États en 1947. Trois guerres conventionnelles ont opposé les deux pays entre 1947 et 1971.⁴⁶ Les tensions au Cachemire sont chroniques, structurellement alimentées par une revendication territoriale irrésolue que les deux parties considèrent comme fondamentale à leur identité nationale. Les incidents militaires à la ligne de contrôle sont récurrents, les réseaux de soutien à des groupes armés agissant de part et d'autre de la frontière compliquant encore la gestion de la relation bilatérale. Il semble légitime de redouter que l'acquisition de l'arme nucléaire par les deux pays n'ajoute une dimension supplémentaire d'imprévisibilité et de danger à une conflictualité déjà intense.

⁴⁴ Waltz, Kenneth N. « The Spread of Nuclear Weapons. More May Be Better ». *Adelphi Papers*, n° 171, Londres, International Institute for Strategic Studies, 1981. Ce texte, largement cité et tout autant critiqué, est considéré comme l'énoncé le plus systématique de la thèse proliférationniste au sein de la littérature académique des relations internationales.

⁴⁵ Waltz, Kenneth N. « Why Iran Should Get the Bomb. Nuclear Balancing Would Mean Stability ». *Foreign Affairs*, vol. 91, n° 4, juillet-août 2012, p. 2-5. L'article suscita une vive polémique dans les milieux académiques et diplomatiques, Waltz y soutenant qu'un Iran nucléaire stabiliserait le Moyen-Orient en rééquilibrant une asymétrie stratégique jugée dangereuse.

⁴⁶ Les trois guerres indo-pakistanaïses sont celles de 1947-1948 (première guerre du Cachemire), de 1965 (deuxième guerre du Cachemire) et de 1971 (guerre aboutissant à la création du Bangladesh, alors Pakistan oriental).

Ce qui s'est produit depuis 1998 est l'inverse de ce que les tenants de l'orthodoxie anti-prolifération prédisaient. Des crises d'une gravité certaine se sont certes produites. Néanmoins, dans chacun de ces épisodes, les deux parties ont reculé avant le seuil du conflit armé majeur et ouvert. La conscience de la dimension nucléaire de l'enjeu fut, sur le plan décisionnel et de part et d'autre de l'antagonisme, un des facteurs déterminants dans le choix de la désescalade. Cette connaissance du risque nucléaire a fonctionné comme un modérateur structurel de la conflictualité, en rendant le coût potentiel d'une guerre totale inacceptable pour les deux parties.

Il convient de préciser ici les limites de cet argument et les conditions auxquelles il reste valide. La thèse de Waltz ne postule pas que toute prolifération, quelle qu'en soit la cible et quelles qu'en soient les conditions, produira des effets stabilisateurs. Elle identifie un mécanisme dont l'activation dépend de conditions précises. La rationalité des acteurs n'est pas universellement garantie, et certains régimes présentent des structures de décision suffisamment opaques ou instables pour que le mécanisme de dissuasion mutuelle fonctionne de manière aléatoire. La robustesse des systèmes de commandement et de contrôle est une variable déterminante. La prolifération vers des États aux structures étatiques défaillantes, ou vers des acteurs non étatiques, soulève des problèmes d'une nature radicalement différente. Ce n'est pas de la prolifération incontrôlée et indiscriminée que cet article défend la pertinence, mais de celle vers des États satisfaisant des critères précis de rationalité

D. Vers une reconfiguration du débat sur la non-prolifération à l'aune du retour des conflits de haute intensité.

Les trois arguments développés dans les sections précédentes convergent vers une proposition d'ensemble selon laquelle les armes nucléaires, lorsqu'elles sont détenues par des États rationnels disposant de structures de commandement fiables, introduisent dans le système international une contrainte structurelle à la prudence que les équilibres conventionnels ne sont généralement pas en mesure de générer. Cette charge a produit des effets empiriquement observables et vérifiables sur une durée de plusieurs décennies, à l'échelle globale entre les superpuissances et à l'échelle régionale entre l'Inde et le Pakistan.

Cette proposition ne doit pas être confondue avec un éloge de la guerre nucléaire ou avec une minimisation des risques associés à l'existence des arsenaux atomiques. Ces enjeux sont réels et sérieux, qu'il s'agisse des accidents de commandement, des erreurs d'interprétation dans des contextes de tension extrême, ou des conséquences catastrophiques d'une utilisation même limitée d'armes nucléaires modernes. La thèse défendue ici soutient seulement que l'équation entre prolifération et danger accru, telle qu'elle est présentée dans les discours officiels sur la non-prolifération, tend parfois à occulter des dynamiques empiriques qui contredisent partiellement cette équivalence.

Le débat sur la prolifération souffre d'un biais de sélection important. Les scénarios catastrophiques associés à la diffusion des capacités nucléaires sont abondamment documentés et commentés, tandis que les effets stabilisateurs de la dissuasion mutuelle tendent à être systématiquement sous-évalués, peut-être parce qu'ils relèvent par définition d'événements qui ne se produisent pas, de guerres qui n'éclatent pas, d'escalades qui sont évitées. Comptabiliser les guerres qui ont eu lieu est relativement aisé. Faire de même pour celles que la dissuasion nucléaire a rendues moins probables est analytiquement plus difficile, mais intellectuellement indispensable pour juger correctement et fidèlement du bilan de l'ère atomique.

La tragédie ukrainienne constitue, en ce sens, un argument contre le désarmement unilatéral en échange de garanties diplomatiques non contraignantes, et contre la croyance que le régime international de non-prolifération peut offrir à des États vulnérables une sécurité comparable à celle

que leur fournirait une capacité de dissuasion autonome. La réponse rationnelle d'un nombre croissant d'États à cette leçon, sous la forme d'un intérêt renouvelé pour des capacités nucléaires nationales ou pour des garanties de sécurité renforcées, constitue le reflet logique de cette réalité stratégique.

L'orthodoxie sur la non-prolifération repose sur des intuitions morales compréhensibles et sur une préoccupation légitime pour la sécurité internationale, mais gagnerait toutefois à intégrer plus sérieusement les enseignements de sept décennies d'histoire nucléaire, qui montrent que la relation entre prolifération et stabilité est substantiellement plus complexe que le schéma simplificateur selon lequel davantage d'armes nucléaires signifie nécessairement plus de danger. La longue paix entre grandes puissances, la vulnérabilité ukrainienne et la relative modération indo-pakistanaise depuis 1998 dessinent ensemble un tableau empirique que toute réflexion sur l'avenir du contrôle des armements se doit d'affronter honnêtement, sous peine de construire des politiques sur des fondements théoriques insuffisamment éprouvés et dont les conséquences, à l'image du triste contre-exemple ukrainien, peuvent être significativement néfastes pour la sécurité internationale.

Synthèse de la partie II

La prolifération nucléaire apparaît ainsi, dans certaines conditions précises, comme un facteur de stabilisation internationale à trois niveaux. D'abord, elle a historiquement introduit entre les grandes puissances une contrainte structurelle à la prudence, comme en témoigne la longue paix observée depuis 1945. Ensuite, le cas ukrainien démontre, a contrario, que le désarmement nucléaire unilatéral en échange de garanties diplomatiques non contraignantes expose les États à une vulnérabilité structurelle majeure, et que le régime de non-prolifération peut conduire à des résultats inverses à ses ambitions stabilisatrices. Enfin, la relation indo-pakistanaise depuis 1998 confirme empiriquement la thèse de Waltz, la conscience partagée de la dimension nucléaire ayant à chaque crise fonctionné comme modérateur structurel, empêchant le franchissement du seuil du conflit armé majeur. Dans cette perspective, l'argument proliférationniste conserve une pertinence analytique réelle, à condition de le circonscrire aux États dotés de structures institutionnelles solides et gouvernés par des acteurs capables de calcul rationnel. La stabilité par la dissuasion n'est pas un mécanisme universel, mais constitue une réalité empirique que l'orthodoxie anti-prolifération ne peut se permettre d'ignorer.

Conclusion

La question de savoir si la prolifération nucléaire rend le monde plus dangereux n'admet pas de réponse univoque. Les deux parties de cette analyse ont mis en évidence des dynamiques contradictoires que seule une lecture attentive de l'histoire nucléaire permet de démêler avec rigueur.

D'un côté, l'argument de Sagan conserve une force analytique certaine. La prolifération crée des phases de transition périlleuses, multiplie les organisations susceptibles de défaillir et entretient des formes de conflictualité que la dissuasion mutuelle est structurellement incapable de contenir. Les accidents de la Guerre froide, le réseau Khan et les interventions préventives contre les installations nucléaires iraniennes rappellent que le danger nucléaire ne se réduit pas à la seule intentionnalité des dirigeants.

De l'autre, la thèse de Waltz, aussi contre-intuitive soit-elle, résiste à l'épreuve des faits sur plusieurs points essentiels. La longue paix entre grandes puissances, la trajectoire ukrainienne et la modération relative de la relation indo-pakistanaise depuis 1998 dessinent un tableau empirique que l'orthodoxie anti-prolifération tend à minorer. Le mémorandum de Budapest a démontré, à un coût humain considérable, que renoncer à une capacité de dissuasion autonome en échange de garanties diplomatiques non contraignantes constitue un pari stratégique dont les fondements théoriques sont insuffisants.

Ce que cette confrontation révèle en définitive, c'est moins une vérité universelle sur la prolifération qu'une exigence de contextualisation. La dissuasion nucléaire n'est ni un remède automatique à l'instabilité internationale, ni la source mécanique de tous les dangers. Son efficacité dépend de la solidité institutionnelle des États concernés, de la rationalité de leurs dirigeants et de la robustesse de leurs systèmes de commandement. Évaluer la prolifération sans ces variables revient à juger d'un médicament sans tenir compte de la physiologie du patient.

L'enjeu pour les décennies à venir sera de construire un cadre analytique et diplomatique capable d'intégrer honnêtement cette complexité. À mesure que la modernisation des arsenaux chinois progresse, que la Corée du Nord consolide sa capacité nucléaire et que plusieurs États reconsidèrent leur posture stratégique à la lumière de la guerre en Ukraine, la tentation sera grande de répondre à ces défis par les mêmes instruments qui ont montré leurs limites. La prolifération nucléaire impose en réalité une question plus fondamentale, celle de savoir si le système international est capable de produire des garanties de sécurité suffisamment crédibles pour que les États n'aient pas à chercher dans l'atome leur ultime assurance de survie.

Bibliographie

Ouvrages et publications académiques

- Angell, Norman. *The Great Illusion : A Study of the Relation of Military Power to National Advantage*. Londres, Heinemann, 1910.
- Budjeryn, Mariana. *Inheriting the Bomb: The Collapse of the USSR and the Nuclear Disarmament of Ukraine*. Baltimore: Johns Hopkins University Press, 2022.
- Gaddis, John Lewis. *The Long Peace : Inquiries into the History of the Cold War*. New York, Oxford University Press, 1987.
- Ge, Jing. "Nuclear Proliferation and Global Peace: Threat or Guarantee." *Open Journal of Social Sciences* 13, no. 3 (2025): 39–51. <https://doi.org/10.4236/jss.2025.133004>.
- MacCalman, Molly. "A.Q. Khan Nuclear Smuggling Network." *Journal of Strategic Security* 9, no. 1 (2016): 104–118. <https://doi.org/10.5038/1944-0472.9.1.1506>.
- Montesquieu, Charles-Louis de Secondat, baron de. *De l'esprit des lois*. Geneva: Barillot & fils, 1748.
- Mearsheimer, John J. "The Case for a Ukrainian Nuclear Deterrent." *Foreign Affairs* 72, no. 3 (1993): 50–66.
- Raymond Aron, *Penser la guerre, Clausewitz*, tome II : *L'âge planétaire*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des sciences humaines », 1976, chapitre consacré au « Pari sur la raison ».
- Sagan, Scott D. "The Perils of Proliferation: Organization Theory, Deterrence Theory, and the Spread of Nuclear Weapons." *International Security* 18, no. 4 (1994): 66–107.
- Sauvy, Alfred. "Trois mondes, une planète." *L'Observateur*, no. 118 (14 août, 1952): 14.
- Snyder, Glenn H. "The Balance of Power and the Balance of Terror." *World Politics* 15, no. 3 (1963): 401–427.
- Vennesson, Pascal. "La prolifération nucléaire en débat : assurances et périls." *Revue française de science politique* 46, no. 6 (1996): 1000–1005.
- Waltz, Kenneth N. *The Spread of Nuclear Weapons: More May Be Better*. Adelphi Papers 171. London: International Institute for Strategic Studies, 1981.
- Waltz, Kenneth N. "Why Iran Should Get the Bomb: Nuclear Balancing Would Mean Stability." *Foreign Affairs* 91, no. 4 (2012): 2–5.

Rapports

- Davenport, Kelsey. “Israel and U.S. Strike Iran’s Nuclear Program.” *Arms Control Today*, Juillet/Août 2025. <https://www.armscontrol.org/act/2025-07/news/israel-and-us-strike-irans-nuclear-program>.
- International Institute for Strategic Studies. *The Military Balance 2025*. Londres: Routledge for the International Institute for Strategic Studies, 2025.
- Kristensen, Hans M., Matt Korda, Eliana Johns, Mackenzie Knight-Boyle, and Kate Kohn. “Status of World Nuclear Forces.” Federation of American Scientists, 26 mars 2025. <https://fas.org/initiative/status-world-nuclear-forces/>.
- Pifer, Steven. *The Trilateral Process: The United States, Ukraine, Russia and Nuclear Weapons*. Arms Control Series Paper 6. Washington, DC: Brookings Institution, 2011.
- Rustad, Siri Aas. *Conflict Trends: A Global Overview, 1946–2023*. PRIO Paper. Oslo: Peace Research Institute Oslo, 2024.

Sources institutionnelles

- Arms Control Association. “Ukraine, Nuclear Weapons, and Security Assurances at a Glance.” Washington, DC: Arms Control Association. <https://www.armscontrol.org/factsheets/Ukraine-Nuclear-Weapons-and-Security-Assurances-at-a-Glance>.
- Atomic Heritage Foundation. “Nuclear Close Calls: The Norwegian Rocket Incident.” <https://ahf.nuclearmuseum.org/ahf/history/nuclear-close-calls-norwegian-rocket-incident/>.
- Carnegie Endowment for International Peace. “A. Q. Khan Nuclear Chronology.” 7 septembre 2005. <https://carnegieendowment.org/research/2005/09/a-q-khan-nuclear-chronology>.
- Comprehensive Nuclear-Test-Ban Treaty Organization. “The Comprehensive Nuclear-Test-Ban Treaty.” <https://www.ctbto.org/our-mission/the-treaty>.
- Encyclopaedia Britannica. “Stanislav Petrov.” Modifié en dernier le 15 mai 2026. <https://www.britannica.com/biography/Stanislaw-Petrov>.
- Federation of American Scientists. “Nuclear Proliferation.” <https://nuke.fas.org/intro/nuke/prolif.htm>.
- International Atomic Energy Agency. “Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons (NPT).” <https://www.iaea.org/topics/non-proliferation-treaty>.
- International Atomic Energy Agency. “Update on Developments in Iran (5).” 22 juin 2025. <https://www.iaea.org/newscenter/pressreleases/update-on-developments-in-iran-5>.
- NATO Declassified. “NATO and Warsaw Pact: Force Comparisons.” Brussels: North Atlantic Treaty Organization. https://www.nato.int/cps/en/natohq/declassified_138256.htm.

- National Museum of Nuclear Science & History. “Palomares Accident.” *Atomic Archive*. <https://www.atomicarchive.com/media/photographs/nuclear-journeys/nmnsh/nmnsh-37.html>.
- National Security Archive. “Nuclear Weapons and Ukraine.” Washington, DC: George Washington University, 5 décembre 2019. <https://nsarchive.gwu.edu/briefing-book/ukraine-russia-programs/2019-12-05/nuclear-weapons-ukraine>.
- National Security Archive. “The United States and Greenland: Episodes in Nuclear History, 1957–1968, Part II: The B-52 Crash and Its Impact.” 15 octobre 2025. <https://nsarchive.gwu.edu/briefing-book/nuclear-vault/2025-10-15/united-states-and-greenland-episodes-nuclear-history-1957>.
- United Nations Office for Disarmament Affairs. “Nuclear Weapons.” <https://disarmament.unoda.org/wmd/nuclear/>.
- United Nations Office for Disarmament Affairs. “Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons.” <https://disarmament.unoda.org/en/our-work/weapons-mass-destruction/nuclear-weapons/treaty-non-proliferation-nuclear-weapons>.
- United Nations Office for Disarmament Affairs. “Treaty on the Prohibition of Nuclear Weapons.” <https://disarmament.unoda.org/en/our-work/weapons-mass-destruction/nuclear-weapons/treaty-prohibition-nuclear-weapons>.

Traités et documents officiels

- Charte des Nations Unies. 26 juin 1945. 1 UNTS XVI.
- Mémoire de Budapest sur les garanties de sécurité. 5 décembre 1994.
- Traité sur l’interdiction des armes nucléaires. Adopté le 7 juillet, 2017. Entré en vigueur le 22 janvier 2021.
- Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ouvert pour signature le 1er juillet 1968. Entré en vigueur le 5 mars 1970.
- Traité d’interdiction complète des essais nucléaires. Adopté le 10 septembre 1996.

